

CONFESSIONS – INDULGENCE : QUELQUES REPERES

COMMENT SE CONFESSER EN CE TEMPS D'ÉPIDÉMIE :

Certains se demandent s'ils pourront se confesser au moment des fêtes pascales : Il est clair qu'en France, alors que le gouvernement exige un strict confinement, il sera très difficile, voire impossible de se déplacer pour recevoir le sacrement du pardon.

Peut-on alors envisager l'absolution collective ?

Sans doute pas, car l'absolution collective est réservée aux situations de danger de mort imminent (ex : le paquebot sur le lequel nous nous trouvons est en train de couler) ou aux situations de manque manifeste de confesseurs disponibles par rapport au nombre de pénitents présents.

Peut-on se confesser à distance ?

La réception du sacrement à distance par téléphone ou par internet n'est pas non plus à envisager : la présence physique dans le même espace de la personne qui donne le sacrement et de celle qui le reçoit est une condition de base pour tous les sacrements.

Que peut-on faire ?

Le Pape nous a rappelé tout récemment que, lorsque nous ne pouvons pas sortir de chez nous par « réelle impossibilité physique ou morale »¹, il est possible de nous confesser de la manière suivante :

1. A la lumière de la Parole de Dieu, j'accomplis personnellement un examen de conscience complet et approfondi de ma vie pour mettre à jour, devant Dieu, mes péchés.
2. Je demande sincèrement pardon à Dieu directement pour les péchés que j'ai commis (*contrition*). La prière de l'acte de contrition peut conclure ce deuxième temps.
3. Je m'engage à réparer dès que possible, d'une manière ou d'une autre le mal que j'ai commis : exemple : si j'ai volé, je restitue ce que j'ai volé (*réparation*).
4. Je m'engage à aller, dès la fin de l'épidémie, rencontrer un prêtre afin de lui dire mes péchés (*aveu*) et de recevoir de sa part l'*absolution* ainsi que la *pénitence* (action précise qui aide à vaincre les désordres intérieurs que le péché a provoqué en moi).

Si j'agis de cette manière, je peux être certain que le Seigneur me remet dans sa grâce et dissout en moi tous les péchés du plus grave au plus bénin.

ET L'INDULGENCE PLENIERE : QU'EN DIRE ?

Le 20 mars dernier, le Pape a accordé l'Indulgence plénière aux fidèles touchés par la maladie du Covid-19, ainsi qu'aux agents de santé, aux membres de leurs familles et à tous ceux qui à n'importe quel titre, également par la prière, prennent soin d'eux.

L'Indulgence plénière : ce qu'elle n'est pas :

Elle n'est pas le pardon des péchés sans passer par la case « sacrement de la réconciliation ». L'indulgence plénière est le complément du sacrement du pardon ; elle ne le remplace pas.

Le péché a toujours des conséquences concrètes :

Pour comprendre ce qu'est l'Indulgence plénière, il faut d'abord voir que le péché grave a une double conséquence : D'une part, il nous prive de la communion avec Dieu (et donc de la vie éternelle qui est communion parfaite avec Dieu) ; d'autre part, il entretient et renforce un attachement malsain pour le mal.

Le sacrement du pardon ne fait pas tout :

Le sacrement du pardon nous remet dans la communion avec Dieu, mais il ne nous libère pas en lui-même de l'amertume intérieure provoquée par les péchés commis, ni même des troubles que les péchés, bien que pardonnés, ont fait naître dans l'ordre et l'harmonie du monde créé par Dieu. Il est donc nécessaire que le

¹ Catéchisme de l'Église Catholique 1484

pécheur pardonné agisse pour rétablir en lui et autour de lui, autant que faire se peut, cet équilibre du monde tel que la sagesse et la bonté de Dieu l'ont voulu.²

Seul un travail de purification que l'Eglise appelle « peine temporelle »³ peut délivrer l'homme pardonné de cette situation que ses péchés ont fait naître. C'est en supportant avec patience les épreuves et souffrances de toutes sortes, c'est aussi en s'exerçant à la charité⁴ et à la prière que l'homme avance dans ce travail de délivrance intérieure tout en « réparant » le monde abîmé.

Une aide pour le combat spirituel :

Mais dans son combat de renouveau, l'homme n'est pas seul. Il est précédé par la grâce divine. L'Eglise l'accompagne également car un lien étroit de charité relie tous ses enfants ; de sorte que si le péché d'un homme nuit à tous, à plus forte raison, la sainteté des uns profite ainsi aux autres : c'est la communion des Saints.

Parfois l'Eglise, Epouse et Corps du Christ, choisit d'ouvrir le trop plein d'amour qu'elle « possède » de par le Christ et en raison de la sainteté de certains de ses membres, pour le propager comme un « virus d'amour » sur ceux qui peinent à se purifier : Elle appelle cela « l'Indulgence ». Dans cette situation, l'homme qui a reçu le pardon de ses péchés est comme dispensé d'agir: c'est d'une certaine manière l'Eglise qui prend en charge le processus de renouveau que l'homme aurait dû accomplir en vue de la guérison intérieure et extérieure des séquelles de son propre péché.

L'Indulgence, concrètement :

Cependant, l'Indulgence n'est pas à voir comme un coup de baguette magique ; c'est pourquoi l'Eglise demande à ceux qui veulent la recevoir d'accomplir tel ou tel geste, démarche ou prière qui exprime leur volonté sincère de quitter le monde du mal pour s'engager dans la vie en Dieu.

C'est l'Eglise elle-même qui nomme les moyens concrets par lesquels les fidèles peuvent accueillir l'Indulgence⁵ :

-Pour les malades du coronavirus et les soignants, il leur est demandé de s'unir spirituellement par « les moyens de communication à la célébration de la Messe, à la récitation du chapelet, à la pieuse pratique du Chemin de Croix ou à d'autres formes de dévotion, ou s'ils récitent au moins le Credo, le Notre-Père et une pieuse invocation à la Bienheureuse Vierge Marie, en offrant cette épreuve dans un esprit de foi en Dieu et de charité envers leurs frères, avec la volonté de remplir les conditions habituelles (confession sacramentelle, communion eucharistique et prière selon les intentions du Saint-Père), dès que possible »⁶. -Pour les autres personnes l'Indulgence est accordée à ceux « qui offrent la visite au Très Sainte Sacrement, ou l'adoration eucharistique, ou la lecture des Saintes Ecritures pendant au moins une demi-heure, ou la récitation du chapelet, ou le pieux exercice du Chemin de Croix, ou la récitation du petit chapelet de la Divine Miséricorde, pour implorer de Dieu Tout-puissant la fin de l'épidémie, le soulagement pour ceux qui en sont affectés et le salut éternel de ceux que le Seigneur a appelés à lui. »⁷

Nous le voyons, l'Indulgence nous rappelle que le sacrement du pardon, s'il efface les péchés, n'empêche pas que l'homme doit rester en état de conversion afin que son attrait pour le mal devienne attrait pour l'œuvre de Dieu. C'est le sens du combat spirituel que doit mener tout baptisé et dont l'indulgence est une des armes mises à sa disposition ; ainsi « la force du péché qui nous conditionne »⁸ malgré le pardon reçu devient force de charité qui nous permet « grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché »⁹.

P. Bertrand ESTIENNE
service « liturgie et sacrements » du diocèse de Cambrai
27 mars 2020

² cf Pape Paul VI Constitution Apostolique « la doctrine des indulgences » du 1^{er} janvier 1967, n°2 et 3

³ Le mot « peine » ne doit pas être perçu comme une sorte de vengeance divine ; on parle de peine car il y a, pour l'homme pardonné un véritable « travail » de conversion douloureux (« pénible ») à accomplir

⁴ les œuvres de miséricordes illustrent bien quel genre d'actes de charité concrets l'homme peut accomplir

⁵ il existe d'ailleurs un « Manuel des Indulgences » publié par la Pénitencerie Apostolique le 16 juillet 1999

⁶ décret de la Pénitencerie apostolique du 20 mars 2020

⁷ ibid.

⁸ Pape François, Bulle d'indiction pour le jubilé de la Miséricorde « Misericordiae Vultus », 11 avril 2015, n°22

⁹ ibid.